



MUSÉE DE
LA RÉSISTANCE
ET DE LA
DÉPORTATION
DE L'ISÈRE
GRENOBLE



DOSSIER DE PRESSE

VOUS N'IREZ PLUS DANSER!

LES BALS CLANDESTINS
1939-1945

JUSQU'AU 3 JANVIER 2022

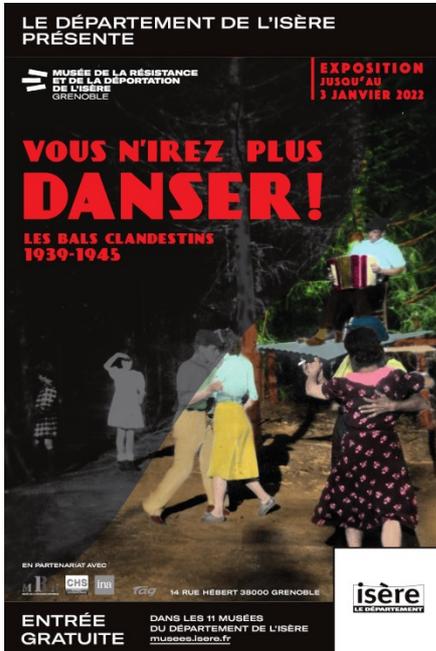
EN PARTENARIAT AVEC

CONTACT PRESSE
Justine Decool, chargée de l'action culturelle
justine.decool@isere.fr | 04 76 42 38 53



ENTRÉE GRATUITE DANS LES 11 MUSÉES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DOSSIER DE PRESSE SOMMAIRE



Édito	p.3
Communiqué de presse	p.4
La publication	p.5
Les outils d'aide à la visite	p.6
L'exposition	p.7
La programmation culturelle	p.12
Visuels à disposition de la presse	p.15
Le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère	p.17
Informations pratiques	p.18

DOSSIER DE PRESSE

ÉDITO



Fruit d'un travail commun et inédit entre le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CNRS et le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, l'exposition *Vous n'irez plus danser ! Les bals clandestins 1939-1945* vous invite à découvrir comment la guerre et ses conséquences se sont aussi traduites pour la société française par l'interdiction de danser.

Loisir de masse de la jeunesse française, la pratique de la danse va être progressivement interdite par la Troisième République puis le régime de Vichy, car considérée à l'époque comme défiant la morale et les bonnes mœurs. Les bals s'organisent alors dans la clandestinité malgré les interdictions et la répression qui s'en suit. Ils témoignent d'un besoin inextinguible de danser, mais aussi d'adoucir un quotidien largement bousculé par la guerre et les pénuries. Ce n'est qu'au printemps 1945 que sera retrouvée la liberté de danser !

Je vous invite à découvrir cette belle exposition et la publication qui l'accompagne. Une fois encore, le musée proposera aux Isérois et Iséroises une programmation culturelle qui illustre cette irrépressible envie que nous avons de vivre... malgré tout !

Jean-Pierre Barbier

Président du Département de l'Isère

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION DE L'ISÈRE
GRENOBLE**

GRENOBLE, LE 19 MAI 2021

**VOUS N'IREZ PLUS DANSER !
LES BALS CLANDESTINS 1939-1945**
Jusqu'au 3 janvier 2022

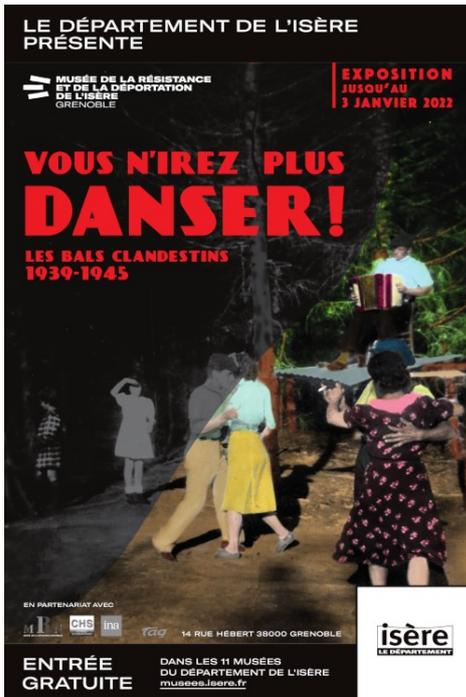
La nouvelle exposition temporaire du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, *Vous n'irez plus danser ! Les bals clandestins 1939-1945*, sera présentée jusqu'au 3 janvier 2022.

À partir de mai 1940 et jusqu'en avril 1945, les bals sous toutes leurs formes, sont interdits sur le territoire français. La danse, loisir majeur de la jeunesse française de l'entre-deux-guerres, connaît un coup d'arrêt. Empêché, réprimé et sanctionné par le régime de Vichy, car défiant la morale et les bonnes mœurs, le bal devient clandestin.

Comment l'interdit est-il transgressé ? Quelles musiques sont jouées ? Quelles cultures du corps sont révélées ? Mais surtout, quelles valeurs et quels liens sociaux rendent irrésistible l'envie de danser ?

Fruit d'un travail inédit et collectif mené par le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CNRS, le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne et le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, cette exposition, présentée pour la première fois à Grenoble, nous plonge dans l'atmosphère des bals clandestins et dans leur histoire.

L'exposition sera accompagnée d'une publication et prolongée par une programmation culturelle pensée pour le plus grand nombre ! Invitant le public à entrer dans la danse...



ENTRÉE GRATUITE

DANS LES 11 MUSÉES
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
musees.isere.fr



En partenariat avec le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CNRS, le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne et l'INA

CONTACT PRESSE
Justine Decool, chargée de l'action
culturelle
justine.decool@isere.fr
04 76 42 38 53

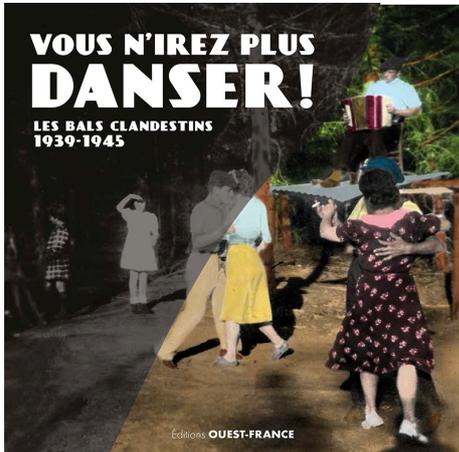
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE L'ISÈRE
MAISON DES DROITS DE L'HOMME
14, rue Hébert 38000 Grenoble
04 76 42 38 53 | musee-resistance@isere.fr
musees.isere.fr
Entrée gratuite | Espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi - vendredi de 9h à 18h
Mardi de 13h30 à 18h
Samedi et dimanche de 10h à 18h
Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre



ENTRÉE GRATUITE DANS LES 11 MUSÉES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DOSSIER DE PRESSE LA PUBLICATION



VOUS N'IREZ PLUS DANSER ! LES BALS CLANDESTINS 1939-1945,

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher, Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne, Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CNRS, Éditions Ouest France, avril 2021, 13€50

« Tous les dancings sont fermés » : de mai 1940 à avril 1945, les bals sont interdits sur tout le territoire français. Nulle part, cependant, la jeunesse ne renonce à danser, malgré la répression. Cet ouvrage, fruit d'un travail collectif réunissant chercheuses et chercheurs de plusieurs disciplines et responsables de musées, revient sur ces bals clandestins : comment l'interdit est-il transgressé ? Pourquoi la danse est-elle traquée ? Quelles musiques, quelles cultures du corps, mais aussi quelles valeurs et quels liens sociaux rendent donc irrésistible l'envie de danser ?

LISTE DES AUTEURS

Alice Buffet, directrice du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère

François Gasnault, conservateur du patrimoine, chercheur au laboratoire InVisu (uar 3103 CNRS-INHA)

Marie Glon, maîtresse de conférences en danse, Université de Lille, Centre d'étude des arts contemporains

Pascale Goetschel, professeure d'histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CHS-Umr 8058

Fabrice Grenard, historien, directeur historique de la Fondation de la Résistance

Sophie Jacotot, danseuse et historienne de la danse (chercheuse associée au CHS)

Jean-Paul Le Maguet, conservateur honoraire du patrimoine

Édith Marois, docteur ès lettres, chercheuse associée à l'EA 6297 « Interactions culturelles et discursives », Université de Tours

Antoine Musy, chargé des collections au Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère

Pascal Ory de l'Académie française, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Alain Quillévéré, chercheur associé au CHS

ARTICLES

Danser au bal dans les années 1930, Sophie Jacotot

Les interdictions de danser, François Gasnault et Alain Quillévéré

Le bal clandestin dans tous ses états, Alain Quillévéré et Jean-Paul Le Maguet

Le cas particulier des cours de danse, Alain Quillévéré et Édith Marois

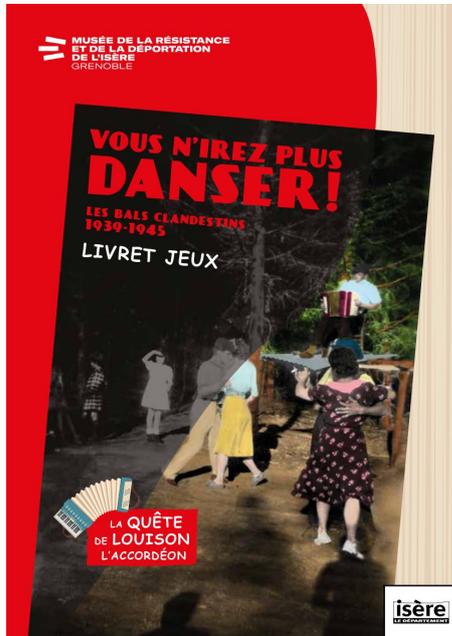
Bals clandestins 1939-1945 : paysages alpins, Alice Buffet et Antoine Musy

La répression des bals clandestins, Alain Quillévéré et Marie Glon

Les bals clandestins, un enjeu pour les maquis en zone sud (1943-1944), Fabrice Grenard

Le droit de danser en question, de 1945 à nos jours, Marie Glon, avec le groupe de recherche sur les bals clandestins

DOSSIER DE PRESSE LES OUTILS D'AIDE À LA VISITE



LE LIVRET JEUX LA QUÊTE DE LOUISON L'ACCORDÉON

Les visiteurs sont invités à partager la quête de Louison l'accordéon... Leur objectif ? Permettre à Louison de se rendre à un bal clandestin ! Comment ? En l'aidant à découvrir et comprendre ce qu'est un bal clandestin en accomplissant plusieurs étapes !

Gratuit

À partir de 8 ans

Livret à récupérer à l'accueil du musée ou à télécharger sur musees.isere.fr



LE LIVRET DE TRADUCTION ANGLAIS

L'exposition est intégralement traduite en anglais.

Un livret de traduction permet de suivre l'exposition, partie par partie.

Gratuit

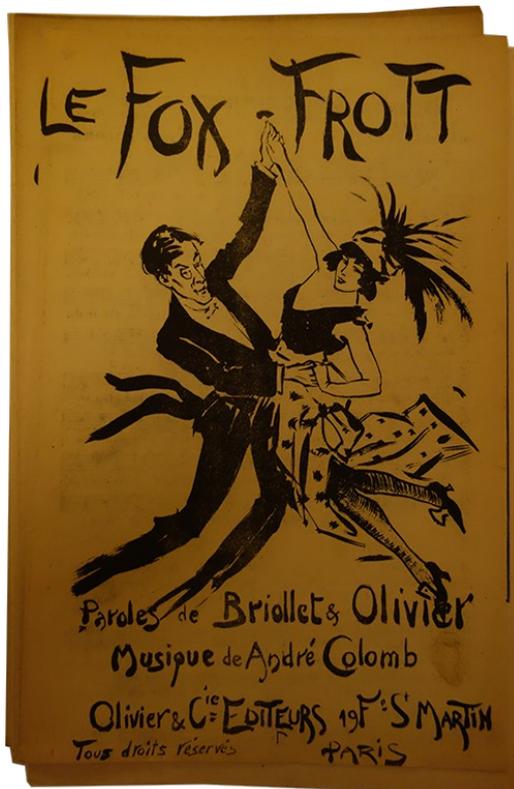
Livret à récupérer à l'accueil du musée ou à télécharger sur musees.isere.fr

DOSSIER DE PRESSE L'EXPOSITION

L'ENTRE-DEUX-GUERRES



Une du « Miroir du monde » n°327, 6 juin 1936 |
collection Sophie Jacotot



La dansomanie

La danse est le principal loisir de masse pendant la période de l'entre-deux-guerres. Âge d'or du bal, on parle alors de « dansomanie ». Les lieux où l'on danse se multiplient et les dancings élargissent leurs horaires d'ouverture jusqu'au petit matin ; ce sont désormais des boîtes de nuit. Si la bourgeoisie se retrouve dans les salons privés des hôtels et les dancings de luxe, la classe ouvrière accompagne souvent les grèves de 1936 de quelques pas de danse au son de l'accordéon et se rue dans les bals musettes ou dans les guinguettes le dimanche.

Danser, danser, danser

Des bals sont organisés en tout lieu et en toute occasion. Si des bals privés accompagnent des moments clés de la vie familiale tels que les noces, ils sont souvent simplement donnés le dimanche pour s'amuser entre amis. Ils accompagnent également de façon systématique les réjouissances publiques, et particulièrement le 14 Juillet. Ceux organisés pour les fêtes populaires et votives sont également prisés. À la campagne, on rencontre de nombreux entrepreneurs de bals ambulants proposant les prestations d'un orchestre et l'installation de pistes de danse amovibles au cœur des villages. En ville, les cafés aménagent estrades et balcons intérieurs, devenant de véritables dancings.

Le changement de répertoire

Le répertoire du début du XX^e siècle est déjà composé de danses de couple comme la valse, la java, le one-step ou le paso doble. Mais de nouvelles danses, nées outre-Atlantique, telles que le tango, le fox-trot ou encore la rumba, vont déferler sur l'hexagone dans les années 1920 et 1930. Elles sont popularisées par les émissions musicales de la TSF, à travers les partitions qui s'échangent et grâce aux professeurs de danse formés à la capitale à ces nouveaux rythmes. Pour autant, les origines métissées de ces danses nouvelles ne font pas l'unanimité et sont vite condamnées par la morale, surtout chrétienne, qui dénonce aussi les corps qui se rapprochent et s'entrelacent.

Partition « Le Fox-Frott », Éditions Olivier & Cie, années 1920 |
collection Sophie Jacotot

LE BAL DÉFENDU

La fin du bal

La déclaration de guerre du 3 septembre 1939 a peu d'influence sur l'organisation et la tenue des bals. Quelques interdictions sont prises à l'échelle locale par les préfets, mais l'absence de combat pendant la période de la « drôle de guerre » conduit à leur relâchement provisoire. L'offensive allemande déclenchée le 10 mai 1940 amène Georges Mandel, alors ministre de l'Intérieur, à interdire les bals dix jours plus tard. Dans son discours du 20 juin 1940, le maréchal Pétain condamne « l'esprit de jouissance » qui aurait conduit à la défaite en corrompant la société et ses jeunes ; la répression des bals devient systématique.

Les bals, une affaire de morale ?

L'interdiction des bals est ancrée dans une répression morale de la danse très ancienne, portée par les autorités religieuses et civiles. Les bals troubleraient la tranquillité publique, nuiraient aux bonnes mœurs et menaceraient la vertu des jeunes filles avant le mariage. Mais à partir du début du XX^e siècle, les bals sont quasiment intouchables, notamment grâce au soutien de la presse. Alors qu'ils ne suscitent plus guère l'intérêt de la police et de la justice, ils font parfois l'objet de suspensions temporaires lors du premier conflit mondial. Avec le régime de Vichy, l'interdiction des bals relève d'une volonté de moraliser l'espace public.

Réprimer les bals

L'organisation de bals clandestins est un phénomène essentiellement rural, c'est alors aux gendarmes qu'incombe leur répression : faire cesser la fête et dresser un procès-verbal. À pied ou à vélo, ils détectent les bals, attirés par le son de l'accordéon ou par une masse de jeunes se dirigeant vers une grange. Parfois, ils reçoivent des lettres de dénonciation ou se fient à la rumeur locale. Le délit est ensuite jugé par le tribunal de simple police présidé par le juge de paix. Il peut prononcer des amendes et punir d'emprisonnement. Les condamnations visent presque exclusivement les organisateurs, les musiciens dont on confisque l'instrument, ainsi que les propriétaires de café et d'hôtel. Pour ces derniers, une mesure de fermeture administrative peut être prise. Pour les récidivistes, un internement administratif peut être prononcé sur décision du préfet de région.

Les bals et les Allemands

À partir du 2 mai 1941, en zone occupée, les Allemands rendent aux autorités françaises la charge de l'autorisation et de la surveillance des fêtes populaires. La seule pression exercée par l'occupant concerne les cours de danse, qui exige qu'un examen professionnel de professeur de danse soit mis en place et obtient la fermeture des cours de ceux qui ne sont pas reçus. L'attitude des Allemands à l'égard des bals clandestins varie d'un lieu à l'autre, allant d'une relative indifférence à une intervention brutale selon que leurs intérêts sont menacés ou pas.



Partition « Le bal défendu », Les éditions réunies | collection Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon

LE BAL CLANDESTIN

Nous irons danser !

Les participants aux bals clandestins sont majoritairement de jeunes gens issus de milieux populaires. Le bouche-à-oreille est le moyen le plus répandu pour annoncer un bal. On s'y rend à pied ou à vélo, en ayant revêtu sa « tenue du dimanche », ou ce qu'il en reste en période de pénurie. Les bals ont souvent lieu le dimanche après-midi ou le soir et peuvent se terminer au petit matin. Aller au bal n'a pas la même finalité que l'on soit un jeune homme ou une jeune femme : le premier cherche à faire des rencontres alors que la seconde prétend s'y rendre par amour de la danse. Mais pour les uns comme pour les autres, le bal est le lieu du flirt où naissent parfois des unions qui se concluent par des mariages.



Bal dans une cour de ferme à Gosné (Ille-et-Vilaine), été 1944 |
collection Jean Couennault

S'organiser

Les bals clandestins ont lieu à l'abri des regards indiscrets : dans une grange, une maison inhabitée ou parfois des lieux insolites comme un cinéma, un tunnel, une école ou même une salle de boxe. Les organisateurs de bals sont assez souvent des femmes, notamment des patronnes de débit de boissons, lorsque ce n'est pas le musicien lui-même. L'organisation d'un bal dépend de plusieurs facteurs : trouver un accordéoniste, obtenir la permission d'utiliser une grange ou, à défaut s'installer en extérieur et arranger le lieu afin que les couples puissent évoluer en toute sécurité.

Les cours de danse

Le régime de Vichy craint que les cours de danse se transforment en bals clandestins, mais souhaite les maintenir pour l'éducation des jeunes gens et encourage l'apprentissage de certains types de danses, notamment folkloriques. Dès janvier 1941, seuls les cours créés avant la guerre ont le droit de fonctionner sur abonnement et ne doivent pas accueillir plus de quinze couples. En 1942, une autorisation préfectorale est requise pour ouvrir ou continuer à diriger un cours de danse. En pratique, la plupart des cours de danse parisiens servent de couverture à des bals clandestins. La presse collaborationniste dénonce féroce­ment la plupart de ces cours et certains groupes d'« ultras » n'hésitent pas à les attaquer en saccageant leurs locaux.

Danser dans les Alpes

Les Alpes ne dérogent pas au phénomène des bals clandestins, et comme ailleurs en France, ils connaissent un apogée en 1943. En Isère, les petits bourgs industriels et les villages de montagne sont les lieux privilégiés de ces rassemblements. Aucun bal n'est d'ailleurs réprimé dans les grandes villes iséroises. L'accordéon importé par les Italiens règne en maître. Toutefois, le violon, instrument traditionnel de la musique alpine, anime encore quelques bals où l'on danse parfois un rigodon dauphinois.

BALS ET RÉSISTANCE

Les bals clandestins et la Résistance

La Résistance entretient un rapport ambivalent avec les bals clandestins, qui deviennent surtout un enjeu lorsqu'apparaissent les maquis dans les principaux massifs de la zone sud en 1943. Organisés en milieu rural, souvent dans des territoires proches des sites où se développent les maquis, les bals peuvent être utilisés comme des lieux de recrutement ou de passage d'informations, constituer une manne financière par le biais de collectes, ou encore attirer des maquisards qui souhaitent rencontrer des jeunes filles de leur âge. Les chefs de maquis s'y opposent, y voyant un risque de s'exposer à la répression.

Les bals de la Libération

De l'arrivée des Alliés en juin et août 1944 à la capitulation allemande du 8 mai 1945, des scènes de joie ont lieu dans les villes et villages français. Mais les sons des cloches, des sirènes et les musiques militaires prennent le pas sur les rythmes entraînants qui invitent à danser. Dès son installation, le Gouvernement provisoire de la République maintient l'interdiction de danser. D'autres manifestations collectives, moins festives, caractérisent ces jours de libération : défilés d'hommes armés, de femmes tondues ou de collaborateurs et exécutions sommaires.

Le retour du droit de danser

La question des bals clandestins est centrale dès la Libération de Paris en août 1944. Une circulaire du ministre socialiste de l'Intérieur rappelle ainsi aux préfets le maintien de leur interdiction. Il ne peut être question de danser dans un pays qui après avoir tant souffert est toujours en guerre. Toutefois, l'application de la mesure étant chaque jour plus difficile, le gouvernement est contraint d'accorder de nombreuses exceptions sans abroger la règle de l'interdiction : bals organisés par des œuvres de bienfaisance au profit des prisonniers, déportés, victimes civiles de la guerre et de leurs familles ; bals à l'occasion des fêtes traditionnelles locales ou nationales ; bals organisés par les groupements de la Résistance. Le 30 avril 1945, la « liberté de la danse » est finalement rétablie sur l'ensemble du territoire français.



Accordéonistes au maquis en Corrèze, entre 1943 et 1944 | collection Musée de Tulle

DANSER ENCORE ?

Si la liberté de danser est rétablie, elle est constamment questionnée et prend encore la forme d'un conflit de générations.

La « nuit de la Nation » organisée le 22 juin 1963 rassemble 150 000 personnes et suscite une véritable panique morale. La jeunesse des « blousons noirs » est présentée comme hors de contrôle.

Les festivals pop des années 1970 sont également craints comme des lieux de débordement et de contestation politique d'inspiration maoïste ou anarchiste.

Dans les années 1990, l'avènement des rave-parties inquiète à nouveau. Nées en Grande-Bretagne, elles deviennent en France un phénomène de société dont le caractère clandestin les rapproche des bals d'hier.

C'est bien l'année 2020, dans un contexte de crise sanitaire, qui marque le retour explicite des bals clandestins. Un arrêté du 15 mars au Journal officiel stipule ainsi la fermeture des salles de danse et l'interdiction des rassemblements de plus de cent personnes, souvent prolongées au cours de l'année par des dispositions préfectorales encore plus restrictives.

L'expression « bals clandestins » resurgit et rappelle à nouveau le besoin irrésistible que nous avons de danser.

VOUS N'IREZ PLUS DANSER ! LES BALS CLANDESTINS 1939-1945

L'exposition a été réalisée à l'initiative du groupe de travail « Bals clandestins » du Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CNRS, en collaboration avec le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère et le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.

COMITÉ DE PILOTAGE

Alice Buffet, directrice du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère

Thomas Fontaine, directeur du Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

François Gasnault, conservateur du patrimoine, chercheur au laboratoire InVisu (USR 3103 CNRS-INHA)

Marie Glon, maîtresse de conférences en danse, Université de Lille, Centre d'étude des arts contemporains

Pascale Goetschel, professeure d'histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CHS-Umr 8058

Fabrice Grenard, historien, directeur historique de la Fondation de la Résistance

Sophie Jacotot, danseuse et historienne de la danse (chercheuse associée au CHS)

Jean-Paul Le Maguet, conservateur honoraire du patrimoine

Édith Marois, docteure ès lettres, chercheuse associée à l'EA 6297 « Interactions culturelles et discursives », Université de Tours

Antoine Musy, chargé des collections au Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère

Pascal Ory de l'Académie française, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Alain Quillévéré, chercheur associé au CHS

RÉALISATION DE L'EXPOSITION AU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE L'ISÈRE

Alice Buffet, direction

Antoine Musy, coordination

Mauricette Simon et Typhaine Gate-Saidi, gestion administrative et financière

Justine Decool avec l'aide de Clara Perissat (stagiaire), communication, programmation et médiation culturelle

Aurélien Monnerat, Nahéma Roche, David Vallier, Léo Vittoz, accueil du public

Denis Vinçon (Musée dauphinois), photographies, numérisation

Justine Decool, montages audiovisuels

Céline Daub, scénographie et graphisme

Jean-Jacques Barelli, visuel de l'exposition

Médiamax, impressions pour l'exposition

À avec accent !, Didier Nourry, relecture des textes

Stéphanie Tritarelli (chef de service), Mehdi Bouffelgha, Dorian Jodin, Kévin Manzanares, Kévin

Moreau, Teddy Robert, Sébastien Tardy, réalisation technique équipe technique des musées du Département de l'Isère

ATM Sécurité, Nordine Hannouf, chef d'équipe, surveillance des espaces

DOSSIER DE PRESSE

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

L'ensemble des événements a lieu dans la cour du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, dans le respect des consignes sanitaires.

Le programme est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Annulation en cas de pluie.

VISITES GUIDÉES

***Découverte de l'exposition* Vous n'irez plus danser ! Les bals clandestins 1939-1945**
Tous les premiers dimanche du mois à 14h30

Les guides de l'Office de tourisme Grenoble-Alpes métropole vous plongeront dans l'atmosphère des bals clandestins et dans leur histoire.

Durée : 1h30

Prix : gratuit

Conditions d'accès :

Tout public

Sur inscription obligatoire auprès du musée

ATELIER D'INITIATION

Danses de bals des années 1930
Samedi 29 mai 2021 à 14h



Les participants et participantes seront invités à explorer quelques danses en vogue dans les bals et dancings des années 1930 comme le fox-trot, le tango, la biguine ou la rumba. Déferlant en Europe, ces nouvelles danses déchaînent alors une véritable passion pour le bal, mais aussi de vives critiques, qui témoignent d'un bouleversement d'envergure : irriguées par des apports afro-américains, elles métamorphosent l'imaginaire du couple dansant, du rythme et du corps.

Cette initiation aux danses des années 1930 est proposée par Sophie Jacotot, danseuse, historienne et auteure de *Danser à Paris dans l'entre-deux-guerres. Lieux, pratiques et imaginaires des danses de société des Amériques (1919-1939)*, éd. Nouveau Monde, 2013. Elle sera suivie d'une courte visite guidée de l'exposition.

Durée : 3h

Prix : gratuit

Conditions d'accès :

À partir de 15 ans

Sur inscription obligatoire auprès du musée. Les participants doivent impérativement venir à deux. Pour des raisons sanitaires, nous ne pouvons pas constituer de couple sur place.

CONFÉRENCE DANSÉE

Les danses de bal dans l'entre-deux-guerres

Sophie Jacotot, Anatole Lorne et le groupe Lavach'

Jeudi 10 juin 2021 à 18h



Cette conférence, en danses et en musiques, retrace l'histoire de l'introduction à Paris des nouvelles danses de société des Amériques au lendemain de la Grande Guerre. Malgré les résistances de toutes sortes (nationalistes, corporatistes, puritaines, xénophobes, etc.), fox-trot, shimmy ou charleston états-uniens, tango du Rio de la Plata, samba brésilienne, rumba cubaine et biguine antillaise connaissent un succès considérable dans les bals et dancings sur l'ensemble du territoire français, bouleversant en profondeur les pratiques corporelles.

La conférence sera illustrée par des documents d'archives (dessins, photographies, partitions, films, etc.) et ponctuée par des moments de musique et de danse permettant de revisiter l'ambiance des bals et des dancings de l'entre-deux-guerres.

Sophie Jacotot : danseuse, chercheuse associée au Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), auteure du livre *Danser à Paris dans l'entre-deux-guerres. Lieux, pratiques et imaginaires des danses de société des Amériques (1919-1939)*, Nouveau Monde éditions, 2013.

Anatole Lorne : danseur

Lavach' : musique

Sévane Stépanian : chant, accordéon

Florian Garcin : guitare, chant

Yohan Rochetta : violon, chant

Frédéric Birau Maliszewski : batterie, machines, chant

Durée : 1h, puis discussion avec le public

Prix : gratuit

Conditions d'accès :

Tout public

Sur inscription obligatoire auprès du musée

ATELIER ET CONCERT / INSTALLATION

Fabrique sonore

Loup Uberto

Samedi 12 juin 2021 à partir de 13h30



13h30

Atelier de fabrication d'instruments aberrants

Il s'agira de détourner l'usage de l'objet quotidien pour en faire un objet sonore ou un instrument de musique : instruments à cordes, flûtes à membranes, orgues à bouche, cornemuses, à partir de bouteilles en plastique, stylos à bille, tubes PVC, sacs plastiques, ou encore robinets de jardin.

Durée : 4h

Prix : gratuit

Conditions d'accès : tout public, enfant accompagné d'un adulte

Sur inscription obligatoire auprès du musée

19h

Concert / installation : Canti, da solo

Loup Uberto présentera un répertoire insolent de mélodies paysannes et ouvrières italiennes accompagné d'instruments fabriqués à la manière des *mendicanti*, des « violoneux » ou des musiciens de village : à partir d'objets pauvres, du quotidien, anciens ou très récents (téléphones mobiles, *tamburelli*, transistors radios court-circuités, cornemuse, etc.)

Durée : 45 minutes

Prix : gratuit

Conditions d'accès : Tout public, sur inscription obligatoire auprès du musée

En partenariat avec Le Ciel



LE BAL DES ENFANTS

Disco Z

Cie Les Zinzins

Dimanche 20 juin 2021 à partir de 15h



Mêlant jeu théâtral, musique et interaction avec le public, la Cie Les Zinzins invite petits et grands à partager un moment de bonheur et de fête.

Mode d'emploi :

- Prenez une bonne respiration : celle du rêve de toute une vie.
- Concentrez-vous.
- Ne laissez pas la peur vous envahir, ni les autres vous dissuader.
- Vous êtes prêt ?

Alors, faites un pas de côté !!!

Marcel Morize : auteur, compositeur, tchatcheur, chanteur
Rémi Petitprez : compositeur, guitariste, chanteur

Durée : 1h

Prix : gratuit

Conditions d'accès :

Enfants de 3 à 10 ans accompagnés d'un adulte
Sur inscription obligatoire auprès du musée

En partenariat avec La Bobine



PROJECTION EN PLEIN AIR

Dirty dancing

Film de Émile Ardolino (100 min, 1987, Great American Films Limited Partnership Vestron Pictures)

Vendredi 27 août 2021 – 21h



Dans les années soixante, Bébé passe des vacances familiales monotones jusqu'au jour où elle découvre que des animateurs du village estival forment un groupe de danse. Pour la jeune fille sage, c'est le début de l'émancipation grâce au « *dirty dancing* », cette danse ultrasensuelle, et à sa rencontre avec Johnny Castel, le professeur de danse.

En partenariat avec la Cinémathèque de Grenoble

Prix : gratuit

Conditions d'accès :

Tout public

Sur inscription obligatoire auprès du musée

CINÉMATHÈQUE DE GRENOBLE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Soirée festive !

Samedi 18 septembre 2021 - À partir de 18h30

Un bal chorégraphié mené par la Cie Propos et un concert organisé avec l'AIDA sont en cours de préparation... Plus d'informations à venir sur musees.isere.fr !

DOSSIER DE PRESSE VISUELS À DISPOSITION DE LA PRESSE



1.



2.

**Tous les dancings
sont fermés**
Sur un ordre du ministre de
l'Intérieur, le préfet de police a
décidé la fermeture de tous les
dancings.

3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.

1. **Une du « Miroir du monde » n°327, 6 juin 1936** | collection Sophie Jacotot
2. **Partition « Le Fox-Frott », Éditions Olivier & Cie, années 1920** | collection Sophie Jacotot
3. **Annonce de la fermeture des dancings à Paris, « Le Figaro », 20 mai 1940** | collection Bibliothèque nationale de France
4. **Partition « Le bal défendu », Les éditions réunies** | collection Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon
5. **Bal dans une cour de ferme à Gosné (Ille-et-Vilaine), été 1944** | collection Jean Couennault
6. **Affiche « Message à la jeunesse », 29 décembre 1940** | collection Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain
7. **Pick-up et sa valise de disques, années 1930** | collection Musée dauphinois – Département de l'Isère
8. **Accordéonistes au maquis en Corrèze, entre 1943 et 1944** | collection Musée de Tulle
9. **Danse de la libération de Saint Briac, le 15 août 1944, cliché de Tony Vaccaro** | collection Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine
10. **Partition de « Ah le petit vin blanc ! », Éditions Ch. Borel-Clerc, 1944** | collection Musée Hector Berlioz – Département de l'Isère



© Jean-Sébastien Faure

DOSSIER DE PRESSE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE L'ISÈRE

Initié il y a près de soixante ans par d'anciens résistants, déportés et des enseignants, conçu dans un esprit pédagogique et de transmission, le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère est un musée d'histoire et de société. Il met en lumière l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à partir des faits vécus localement et restitue dans leur chronologie, les causes et les conséquences du conflit. Il permet aussi de comprendre comment et à partir de quels choix individuels est née la Résistance et souligne l'ampleur des souffrances et des sacrifices de ceux qui se sont engagés pour permettre le retour de la République.

Au-delà, le musée interroge le visiteur sur les enseignements que notre société peut tirer de l'histoire, autour des valeurs intemporelles de la Résistance et celles des Droits de l'Homme.

LE RÉSEAU DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX ENTREZ C'EST GRATUIT !

Avec une présence forte sur le territoire grâce à l'implantation de ses musées départementaux accessibles gratuitement, la politique patrimoniale du Département de l'Isère vise à mettre à disposition des publics tous les types de patrimoines (historique, archéologique, artistique, ethnographique...) sous les formes les plus diverses.

Le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère - Grenoble fait partie du réseau des onze musées du Département de l'Isère dont l'entrée est gratuite.



DOSSIER DE PRESSE INFORMATIONS PRATIQUES

VOUS N'IREZ PLUS DANSER ! LES BALS CLANDESTINS 1939-1945 Jusqu'au 3 janvier 2022

**Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère
Maison des Droits de l'Homme**
14, rue Hébert 38 000 Grenoble
04 76 42 38 53 | musee-resistance@isere.fr

Ouvert tous les jours, sauf le mardi matin
Lundi-vendredi de 9h à 18h
Mardi de 13h30 à 18h
Samedi et dimanche de 10h à 18h
Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre

**L'entrée du musée est gratuite pour tous et tous les jours.
Une visite guidée gratuite est proposée tous les premiers dimanches
du mois à 14h30.
Centre de documentation accessible à tous sur rendez-vous.**

**Le programme, les conditions de visite et les horaires d'ouverture sont
susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.**

**Pour visiter l'exposition temporaire, la réservation est conseillée les jours
fériés et week-ends, jusqu'au 9 juin 2021.**

CONTACT PRESSE |
Justine Decool, chargée de l'action culturelle
justine.decool@isere.fr
04 76 42 38 53

SITE INTERNET |
musees.isere.fr



FACEBOOK |
[@museeresistanceisere](https://www.facebook.com/museeresistanceisere)



INSTAGRAM |
[@museeresistanceisere](https://www.instagram.com/museeresistanceisere)



TWITTER |
[@MRDI_MDH](https://twitter.com/MRDI_MDH)



**MUSÉE DE
LA RÉSISTANCE
ET DE LA
DÉPORTATION
DE L'ISÈRE**
GRENOBLE

